L'AIDE

L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège (A.I.D.E.) est une intercommunale pure créée en 1928. Elle exerce aujourd'hui ses activités sur l'ensemble du territoire des 84 villes et communes de la province de Liège.

Elle est active dans le domaine de la protection de la région liégeoise contre les inondations indirectes de Meuse liées aux affaissements miniers (démergement), ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, ...).

SES ACTIVITÉS S'ORGANISENT SELON TROIS AXES :

- la conception, le dimensionnement, la passation de marchés publics et la réalisation d'ouvrages de collecte, de pompage et d'épuration des eaux usées ;
- l'exploitation de ces ouvrages ;
- les services et conseils aux communes en matière de gestion des eaux.

Son conseil d'administration est composé de mandataires publics.

L'AIDE, C'EST ...

- 84 villes et communes affiliées sur les 84 que compte la province de Liège
- le **démergement** (capital A) : la protection du bassin liégeois contre les inondations
- l'**épuration** (capital B) des eaux usées urbaines sur le territoire de la province de Liège, soit 3876 km² de territoire et une population de 1 000 000 d'habitants
- l'**égouttage** (capital C)
- les **services aux communes**
- un **bureau d'études** spécialisé en gestion des eaux usées et pluviales
- des **services d'exploitation** performants
  (stations d'épuration, stations de pompage, collecteurs, bassins d'orage, ...)

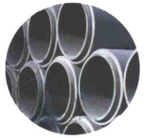

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Depuis la dernière guerre mondiale, l'extraordinaire développement économique, la diversification des biens de consommation, la généralisation de la distribution d'eau potable à domicile et la multiplication des besoins en eau ont largement contribué au confort et à la santé de la population mais ont conduit également à l'utilisation, donc à la pollution, d'environ 120 litres d'eau potable par jour et par habitant dans nos régions.

Toutes ces eaux usées domestiques, ainsi que celles générées par les industries et l'agriculture, se retrouvent dans les rivières et altèrent leur qualité chimique et biologique.

C'est pourquoi il est indispensable de traiter les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. En fonction notamment de la taille de l'agglomération et de la densité de l'habitat, les eaux usées font l'objet d'une épuration collective ou d'une épuration individuelle.

L'AIDE est chargée de la collecte et du traitement collectifs des eaux usées sur toute la province de Liège.

Elle dispose de nombreuses stations d'épuration, de capacités allant de 250 à 446 500 E.H.. Ces stations sont alimentées, à partir des égouts communaux, à l'aide de plusieurs centaines de collecteurs d'eaux usées et de nombreuses stations de pompage.

Tous les programmes d'investissement en matière d'assainissement sont établis et financés par la Société publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.), mise en place en 2000, à partir du coût-vérité à l'assainissement, payé par le consommateur d'eau pour chaque mètre cube d'eau alimentaire consommé.

L'ÉGOUTTAGE

L'égouttage est le premier maillon de l'assainissement des eaux usées.

Il débute à la chambre de raccordement du particulier, située à la limite du domaine public, et comprend les canalisations d'égout, les déversoirs d'orage, les bassins d'orage et de premières pluies,... jusqu'aux ouvrages de collecte proprement dits (collecteurs). Ces derniers reprennent les rejets des égouts dans le milieu naturel et conduisent les eaux usées jusqu'à une station d'épuration.

La construction et l'exploitation des égouts ont été, de tous temps, de la compétence des villes et communes.

La Wallonie dispose des plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui permettent une meilleure planification des travaux d'égouttage en fonction de leur importance.

Depuis 2004, l'AIDE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'égouttage communaux pour toutes les communes de la Province de Liège, selon les dispositions du contrat d'égouttage, commun à toutes les communes wallonnes.

La S.P.G.E. est propriétaire des égouts dont elle finance la construction, mais la commune en conserve la gestion.

VUE D'UNE STATION D'EPURATION PAR BOUES ACTIVÉES

Station d'épuration de Welkenraedt

1. Dégrillage -Relevage
2. Dessablage - Déshuilage
3. Bassin d'emmagasinage des eaux de premières pluies
4. Bassins anaérobies
5. Bassin d'aération
6. Décanteur
7. Bâtiment de service et technique
8. Conteneurs à boues
9. Lait de chaux
10. Chlorure ferrique

LE DÉMERGEMENT DE LA RÉGION LIÉGEOISE

AFFAISSEMENTS MINIERS

La grande industrie sidérurgique qui a fait la prospérité de l'agglomération liégeoise s'est développée dans la région grâce à l'exploitation du sous-sol charbonnier qui s'étend, suivant le lit de la Meuse, sur une longueur totale de 20 km environ.

En 1810, le sous-sol a fait l'objet de concessions accordées pour l'exploitation houillère, sous toute la plaine alluviale, à l'exception toutefois de la traversée de la Ville de Liège.
Le vide existant à l'emplacement du charbon extrait d'une veine provoque, petit à petit, l'effondrement des terrains supérieurs; le mouvement atteint finalement la surface du sol qui subit un affaissement dont l'importance dépend de nombreux facteurs (l'ouverture de la veine, sa profondeur, son inclinaison, le mode d'exploitation, etc...).

De ce fait, on constate la formation de deux vastes dépressions situées l'une en amont, l'autre en aval de la Ville de Liège, et où les affaissements ont atteint et dépassé 6 mètres pour atteindre 9 mètres en certains endroits.

Le danger réel menaçant la région réside dans le fait que, le déhouillement n'affectant pas le lit de la Meuse dans la traversée de Liège et en aval de Vivegnis-Cheratte, les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont restés totalement indépendants des descentes de ce lit tant en amont qu'en aval de Liège. Il en résulte que, depuis le début de l'industrie charbonnière dans la plaine, cette dernière s'est abaissée considérablement - souvent de plusieurs mètres - par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse.

LES INONDATIONS

La descente du sol a eu pour conséquence de provoquer des inondations toujours plus nombreuses et plus amples, affectant progressivement d'abord tout l'amont de Liège, car l'exploitation minière y avait commencé plus tôt.

La menace d'anéantissement de la région se précisait ainsi d'année en année pour se traduire de façon catastrophique au moment de la crue séculaire de l'hiver 1925-1926 : alors que la crue de 1880 n'avait inondé que les quartiers les plus bas, la crue de 1925-1926, d'amplitude supérieure de 0,50 m à celle de 1880, submergea toute la vallée.

Près de 6 000 maisons eurent leur rez-de-chaussée noyé; plus de 1 000 d'entre elles furent inondées jusqu'au premier étage.

Les dégâts furent immenses; rien que pour les immeubles privés, ils furent évalués à l'époque à environ 300 millions de francs belges ce qui, actualisé, représenterait aujourd'hui environ 300 millions d'euros.

Toutes les usines et l'ensemble des charbonnages de la plaine eurent leur activité paralysée non seulement pendant la crue mais aussi durant les nombreux mois nécessaires à la remise en état des installations dégradées par les eaux, ce qui provoqua le chômage prolongé de la majeure partie de la population ouvrière. Le commerce fut également très durement atteint.

Enfin, la contrée connut la menace d'épidémies qui exigea la mise en application de mesures d'hygiène très rigoureuses.

En amont de Liège
La station de pompage n°6 Seraing est une station principale dont le bassin hydrographique couvre 56 ha. Cette station est équipée de 6 pompes d'un débit unitaire de 800 litres par seconde.

En aval de Liège
La station de pompage n°1 à Vivegnis est une station principale dont le bassin hydrographique couvre 82 ha. Cette station est équipée de 4 pompes d'un débit unitaire de 600 litres par seconde.

aide

Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas

T. 04 234 96 96
F. 04 235 63 49

aide@aide.be
www.**aide**.be

La situation avait atteint un degré de gravité tel qu'elle risquait d'entraîner, à brève échéance, l'exode de la grande industrie, la ruine totale du commerce et la misère pour plus de 150 000 personnes, or, l'exploitation minière se poursuivait de manière intensive.

Sans mesures de sauvegarde adéquates, les inondations auraient continué à se multiplier avec une ampleur en progression constante; les zones les plus basses étaient menacées d'envahissement permanent par les eaux. Il était impératif de mettre tout en oeuvre pour éviter que la région liégeoise ne se transforme en une contrée à jamais déshéritée.

L'État entreprit d'endiguer la Meuse et d'en régulariser le cours. Ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers des réseaux d'égouts.

LE DÉMERGEMENT

C'est pourquoi les communes de l'amont de Liège intéressées par les mesures de protection envisagées constituèrent en 1928 une intercommunale ayant pour objet l'exécution, l'entretien et l'exploitation des installations de démergement destinées à écarter définitivement ce danger d'inondation. Les communes de l'aval rallièrent ensuite l'intercommunale qui regroupa dès lors l'ensemble des communes de la région liégeoise, riveraines de la Meuse et qui subissaient les conséquences néfastes de l' exploitation minière.

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer en Meuse la totalité des eaux de ruissellement, des eaux usées et des eaux d'infiltration dans les sous-sols du bassin affecté par les affaissements miniers.

Les solutions mises en place limitent au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées au fleuve par des exutoires fonctionnant par gravité.

L'ENSEMBLE DES OUVRAGES COMPORTE :

- 59 km d'exutoires ;
- 151 km de collecteurs ;
- 43 stations de pompage ;
- 176 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

aide

L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

aide.be